

# Ségolène Royal

Candidate à l'élection présidentielle

## **Synthèse des mesures « environnement » proposées par Ségolène Royal**

24 mars 2007

### **1. Lutter contre le changement climatique**

Dans le Pacte présidentiel Ségolène Royal réaffirme l'objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à échéance 2050. Pour cela, elle engagera une politique énergétique nouvelle, ambitieuse, fondée sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables diversifiées et décentralisées. Cette politique doit être adossée à une Europe de l'énergie qui reste à construire. Cette politique répond directement aux objectifs arrêtés pour 2020, par le Conseil Européen des 8 et 9 mars : réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, réduction de 20% de la consommation d'énergie par rapport aux projections, 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Ségolène Royal propose les mesures suivantes :

- Un programme d'**isolation dans l'habitat ancien** à l'occasion des transferts de propriété, ou de travaux lourds de réhabilitation. Ce programme concernera chaque année 400.000 logements ou surfaces équivalentes et fixera des seuils maximums de consommation d'énergie primaire d'origine non renouvelable de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an pour le chauffage et de 30 kWh/m<sup>2</sup>/an pour l'eau chaude sanitaire. Des seuils plus élevés ne seront autorisés que dans le cas où les travaux de rénovation intégreront des équipements de production d'énergie renouvelable contribuant à la couverture des besoins énergétiques du logement ou de la surface concernée. Les investissements seront encouragés par des crédits d'impôts et la baisse de la TVA sur les équipements et services favorisant les économies d'énergie et les gains d'efficacité. Les institutions bancaires seront mobilisées pour accompagner les investissements nécessaires par des prêts bonifiés ou toute autre modalité facilitant le financement des travaux par les ménages modestes. Ce programme permettra de créer 80.000 emplois et sera accompagné d'action spécifique pour la formation des artisans du bâtiment qui réaliseront les travaux.
- En matière de **construction neuve**, tous les nouveaux permis de construire seront conditionnés à l'incorporation d'énergie renouvelable et à l'adoption de normes de performances énergétiques de plus en plus exigeantes. La norme de « haute performance énergétique » (performance améliorée de 10% par rapport à la RT 2005) sera obligatoire dès 2008. En 2010, le seuil sera celui de la « très haute performance énergétique » (20% d'efficacité par rapport à RT 2005). La RT 2005 sera revue à la baisse dès 2008 pour qu'une RT 2010 entre en vigueur dès le début de l'année 2010. Dans ce cadre, l'exigence de « Très haute performance énergétique » tendra vers une base de 50 kWh/m<sup>2</sup> en 2010.
- Négocier avec nos partenaires européens une **TVA tendant vers zéro** pour les biens, équipements et services contribuant aux efforts d'économie d'énergie (isolation des logements, procédures HQE...), à l'efficacité énergétique (achat d'ampoules basse consommation, remplacement du chauffage électrique...) ou à l'incorporation des énergies renouvelables (matériels et installations des équipements).
- Dynamiser le développement des **transports collectifs** en zone urbaine. Cet effort d'investissement sera financé, au moins en partie, par des prélèvements exceptionnels sur les superprofits des sociétés pétrolières. L'historique de ces profits démontre qu'il sera possible de constituer un fonds d'investissement pour les transports collectifs d'environ 5 milliards d'euros sur 5 ans.
- Instaurer la vérité des coûts du **transport de marchandises** par la route en négociant une éco-redevance intégrant dans le prix de la tonne transportée par route le coût des émissions de CO<sub>2</sub> et autres polluants, la dégradation des infrastructures, l'impact en matière de santé publique... Cette redevance permettra de collecter à terme 1,2 milliards d'Euro qui seront affectés au développement du transport ferroviaire.

- Raisonner l'**aménagement du territoire** pour contraindre le développement des transports routiers de personnes et de marchandises. Toutes les nouvelles infrastructures, notamment les autoroutes, franchissement de fleuve et tunnels, sera soumise à une analyse rigoureuse, au cas par cas, pour vérifier la nécessité de l'infrastructure, étudier les alternatives moins préjudiciables, en particulier au regard des émissions de gaz à effet de serre, et définir – si la décision est prise de construire l'infrastructure – l'implantation et l'option la moins préjudiciable pour l'environnement.
- Intégration du **transport aérien** dans la négociation internationale sur le climat, car il n'est pas acceptable de constater que le transport aérien en forte progression n'est aucunement contraint. Deux pistes devront être explorées de manière urgente : la taxation du kérosène avion, l'intégration du transport aérien dans le mécanisme européen de marché d'émission.
- Développer les **énergies renouvelables**, diversifiées et décentralisées, pour atteindre 20% de la consommation d'énergie en 2020, ce qui permettra de limiter la dépendance aux énergies fossiles et de réduire la part de l'électricité d'origine nucléaire. Ce plan national de développement des énergies renouvelables s'appuiera sur un programme européen associant les centres de recherche et les industries pour faire de ce secteur un nouveau moteur de la construction européenne. Cette vision nécessite de fixer des objectifs ambitieux à moyen terme. Partant en 2006 d'une proportion de 6% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire, l'objectif intermédiaire de 15% en 2012 est nécessaire pour réaliser l'ambition globale en 2020.  
Le programme national de développement des énergies renouvelables reposera sur le déblocage de deux verrous qui peuvent être considérées comme les plus sérieux aujourd'hui : politique et industriel. Impulsée du plus haut de l'état et dans tous les secteurs de la société, cette nouvelle « culture énergétique », privilégiant l'économie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, contribuera à lever les blocages qui persistent dans les préfectures, les administrations et les entreprises publiques.  
Il est aussi urgent de développer de véritables filières industrielles dans le secteur des énergies renouvelables. Les industriels et les investisseurs ont besoin d'engagements de moyens et de long terme. Le plan national proposera une négociation : attribution d'objectifs de productions associés au maintien des tarifs de rachat qui constituent une garantie financière et à un cadre politique sécurisé ; en contrepartie d'engagement par les investisseurs de construire ces filières industrielles.
- Considérant que la décision de lancer l'**EPR** a été prise par le gouvernement actuel dans des conditions d'analyse et de débat tout à fait contestables ; considérant que la question de l'utilité de l'EPR n'a pas été posée dans toutes ses dimensions ; considérant qu'aucune justification n'a été apportée quant à la localisation à Flamanville qui impose de construire 150 kms de lignes THT, considérant que les travaux de construction de l'EPR n'auront pas commencé avant la fin de l'année 2007 ; considérant qu'on ne peut engager l'avenir énergétique de notre pays sans un débat approfondi non seulement sur l'EPR mais sur l'ensemble de la politique énergétique, Ségolène Royal engagera, si elle est élue, un débat approfondi sur l'avenir de la politique énergétique, en mobilisant les citoyens et les acteurs économiques sur trois objectifs qui doivent être conciliés : Consommer moins d'énergie, car l'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas ; Développer de manière volontariste les filières d'énergies renouvelables, y compris en décentralisant en proximité leur production ; Examiner l'avenir de l'énergie nucléaire.. Ce débat permettra aussi de définir s'il convient de construire ou pas un réacteur de type EPR, et si ce choix est retenu où et quand cette construction doit avoir lieu.
- En matière de politique énergétique nous devons changer de logique et de culture, nous devons rompre avec la focalisation sur l'électricité et « la surcapacité ». C'est un exercice qui impose beaucoup de pédagogie, et une forte mobilisation de nos chercheurs et de nos industriels. A cet égard, la constitution d'un **grand pôle public de l'énergie**, autour d'EDF et GDF, constituera un atout pour guider le renouvellement et la diversification de nos filières industrielles. Après avoir défini ce que doit être le bon mix énergétique pour les prochaines décennies, **l'investissement public devrait être reparti équitablement**, pour 3 € utiles : un € pour les économies et l'efficacité énergétique, un € dans les énergies renouvelables, et un € dans l'entretien et le renouvellement des infrastructures classiques de production.

## **2. Gestion des déchets et responsabilité des entreprises**

Après la loi de 1992, dont l'application devait être effective en 2002, différentes évolutions imposent de revoir les pratiques et le cadre réglementaire de la gestion des déchets que produit notre société. Cette gestion responsable doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la société et l'élaboration de cette nouvelle politique ne pourra se faire sans une phase initiale de participation des citoyens.

Ségolène Royal propose les mesures suivantes :

- La nouvelle politique devra définir des **objectifs de résultats** très concrets en termes de **réduction des déchets à la source**, de **volumes recyclés ou valorisés**. 80 % de collecte sélective est un objectif ambitieux. Ségolène Royal souhaite laisser aux acteurs le soin de fixer le détail de ces objectifs, dans le cadre du débat public, en précisant que la vision est de faire tendre vers zéro le volume de déchets ultimes qui ne peuvent être ni réutilisés, ni valorisés d'aucune manière.
- Considérant que le parc actuel d'**incinérateurs** couvre globalement les besoins, même s'il serait nécessaire d'optimiser les schémas de gestion des déchets ménagers pour limiter les transports d'ordure ménagère sur de longues distances ; considérant les risques sanitaires liés aux émissions de ces installations ; considérant qu'il est nécessaire d'engager un débat national pour redéfinir les ambitions de la politique de gestion des déchets, il est nécessaire d'instaurer un moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs. Dans une logique de réduction des déchets à la source, le recours à l'incinération classique devrait être, à terme, significativement réduit.
- Des efforts conséquents ont été effectués ces dernières années en matière de déchets ménagers mais le secteur de des **déchets industriels** a été plutôt négligé. Ségolène Royal propose d'engager un plan de réduction des déchets industriels avec le même objectif de faire tendre vers zéro d'ici 2012 le volume de déchets ultimes qui ne peuvent être ni réutilisés, ni valorisés d'aucune manière.
- Appliquer le **principe pollueur-payeur** en organisant la responsabilité des entreprises responsable d'atteintes à l'environnement. D'une part, toutes, dont l'activité le justifie, seront tenues de rendre compte de leur impact sur l'environnement et sur la santé de leurs salariés. Il conviendra de définir des modalités de rapport qui soient facilement gérables par les entreprises petites et moyennes qui seraient soumises à cette obligation. D'autre part, la transposition de la directive européenne sur la responsabilité des entreprises, sera conduite en prenant en compte la nécessité de préserver la collectivité et de faire prendre en charge par les entreprises les coûts de dépollution et de restauration des sites qu'elles auraient souillés. Enfin, il sera nécessaire de faire aboutir rapidement l'adoption de la directive sur la responsabilité pénale des dirigeants d'entreprises et d'assurer au plus vite sa transposition en droit français sans affaiblir l'esprit du texte actuel.

## **3. Economie et fiscalité : vers une logique de durabilité**

Ségolène Royal veut réconcilier l'économie et l'environnement. L'enjeu est aujourd'hui de **fournir les biens et les services** de qualité dont nous avons besoin, **en consommant moins d'énergie, moins d'eau et moins de matières premières**. Cette économie de sobriété sera aussi un facteur de performance économique.

Ségolène Royal propose les mesures suivantes :

- Réformer la **fiscalité écologique** pour intégrer dans le prix des produits et services les impacts sur l'environnement en veillant à préserver le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes. Ce chantier conduira à proposer des réductions de taux de TVA, en liaison avec nos partenaires européens, pour les produits les vertueux. La pénalisation des produits les plus préjudiciables se fera par l'introduction d'une écotaxe pouvant aller jusqu'à 30%.
- Rendre progressivement obligatoire l'**éco conception** pour tous les produits et développer les labels de qualité environnementale et sociale ;

- Encourager les Régions à développer des parcs industriels sur le modèle de l'écologie industrielle (**économie circulaire**).
- Favoriser la concertation entre les acteurs (industrie, grande distribution, association de consommateurs...) pour promouvoir l'**économie de fonctionnalité**.
- Promouvoir une **éthique de la publicité** bannissant les usages infondés de l'argument écologique et réglementant la promotion des produits les plus polluants. Ségolène Royal a proposé de conduire un débat national sur l'affichage publicitaire. Au-delà des mesures spécifiques qui devront être proposées à l'issue de ce débat pour prendre en compte les évolutions récentes de l'affichage publicitaire, il faudra explorer l'idée d'une réforme du Bureau de Vérification de la Publicité pour le transformer en autorité administrative indépendante intégrant les professionnels, l'autorité publique et des représentants des associations et confier à cette nouvelle autorité la responsabilité de vérifier la bonne utilisation de l'argument écologique dans la publicité.

#### 4. Agriculture

Ségolène Royal veut promouvoir une agriculture qui offre des revenus décents aux agriculteurs, respecte les consommateurs et protège l'environnement. Dans le contexte d'une réorganisation des marchés agricoles mondiaux, cette agriculture préservera la souveraineté alimentaire des pays en développement et encouragera leur émergence économique.

Ségolène Royal propose les mesures suivantes :

- Dès 2008, **renégocier la Politique Agricole Commune** pour orienter les soutiens vers les mesures agro-environnementales, et assurer, dans la transparence, une meilleure répartition des aides.
- Favoriser la valeur ajoutée de nos produits agricoles afin d'améliorer les revenus et encourager l'installation des jeunes agriculteurs.
- **Transférer aux Régions la gestion d'une partie des aides** directes pour favoriser une approche plus fine de ces soutiens, en les adaptant aux enjeux écologiques et économiques locaux, encourageant les productions de terroirs et les circuits courts.
- Encourager par cette réorientation des aides le **développement de l'agriculture biologique** avec l'objectif d'atteindre 10% des surfaces en agriculture biologique en 2012.
- Instaurer un **moratoire sur la culture d'OGM en plein champ**. Transposer la réglementation européenne sur les OGM par le biais d'un débat parlementaire, dans la mesure où la transposition effectuée à la hâte par le gouvernement UMP/UDF reste incomplète et constitue un simulacre de démocratie. Conduire un débat public, informé par les connaissances scientifiques les plus récentes et l'expérience de plusieurs années de coexistence difficile entre cultures OGM, cultures conventionnelles et agriculture biologique. A l'issue de ce débat le Parlement décidera s'il convient de maintenir les autorisations actuelles en l'état ou s'il est nécessaire d'activer la clause de sauvegarde (article 23 de la directive 2001/18)
- Encourager les contributions des agriculteurs à la **fourniture d'énergie** : biomasse, méthanisation, fermes éoliennes et, avec les précautions nécessaires, agro-carburants.
- Réorienter les **crédits de recherche** alloués à l'agriculture pour faire une large place à la préservation de l'environnement, la qualité des productions, et l'organisation spatiale de la l'agriculture de la production et la distribution jusqu'à la consommation finale.
- Promouvoir l'idée d'une « PAC mondiale » pour organiser les marchés de manière plus équilibrée et donner une vraie chance à l'agriculture des pays en développement. Cette **nouvelle approche des marchés mondiaux** des produits agricoles autorisera les pays en développement à protéger leur agriculture pour stimuler leur essor économique.
- Promouvoir une **gestion socialement équitable et écologiquement durable de la politique de pêche** en France, en Europe et dans le monde, notamment en négociant dans le cadre européen une nouvelle Politique européenne de pêche et en préconisant dans le cadre de l'OMC le démantèlement des subventions qui encouragent les pratiques les plus destructrices.

## 5. Santé et environnement

Pour lutter contre le développement de nouvelles maladies très probablement liées à la présence dans notre environnement d'un nombre croissant de substances toxiques, il est préférable de limiter l'usage et la dissémination de ces polluants pour prévenir les pathologies induites et préserver l'environnement.

Ségolène Royal propose les mesures suivantes :

- Le Pacte présidentiel prévoit d'investir massivement dans l'innovation et la recherche. En particulier Ségolène Royal veut développer un **programme spécifique de recherche** épidémiologique pour mieux comprendre les interrelations entre santé et environnement et ainsi guider les politiques publiques de prévention en matière de santé publique.
- Engager une nouvelle réforme de la **loi sur l'eau**, ou améliorer ces modalités de mise en œuvre. La loi adoptée en décembre 2006 est insuffisante, peu conforme au principe pollueur payeur et persiste à privilégier la dépollution de l'eau par rapport à la prévention.
- Mettre en œuvre un programme national de **réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires**. Ce plan interdira définitivement les substances les plus dangereuses (CMR – cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques). Il engagera des actions concrètes pour une réduction de 25% de la consommation de principe actif d'ici 2012 (par rapport à 2007). Encourager, par des incitations fiscales, les industries qui s'engageront à éliminer les composés toxiques au-delà des contraintes imposées par le règlement européen REACH.
- Soutenir les initiatives permettant d'améliorer la santé au travail et la prévention des maladies professionnelles. Accélérer l'indemnisation des maladies professionnelles.

## 6. Education et Recherche

L'éducation en matière de développement durable est une priorité absolue. Notre recherche doit servir l'objectif d'excellence environnementale.

Ségolène Royal propose les mesures suivantes :

- Réformer les **programmes scolaires** pour y intégrer à part entière l'écologie et le développement durable.
- Développer de **nouvelles filières professionnelles** pour répondre aux nouveaux métiers du développement durable. Encourager les dispositifs de formation continue sur le sujet et renforcer le soutien aux associations œuvrant dans l'éducation à l'environnement.
- Développer les **programmes de recherches pluridisciplinaires** concernant l'énergie, l'agriculture, la santé et la biodiversité. Renforcer les sciences sociales dans ces travaux pour comprendre les mécanismes qui favorisent l'action des citoyens. La maîtrise de ces mécanismes est essentielle pour préparer l'acceptation de mesures parfois difficiles.
- Encourager les initiatives d'éducation à l'environnement et au développement durable.

## 7. Aménagement du territoire et préserver la Biodiversité

Au-delà des efforts de protection des milieux fragiles en France et dans les DOM TOM, il est urgent de réviser les politiques de pêche et d'exploitation forestière en Europe et dans le monde.

Je propose les mesures suivantes :

- Réorienter l'aménagement du territoire pour **limiter l'artificialisation des espaces** naturels. Tous les schémas d'aménagement, tous les nouveaux équipements et toutes les nouvelles infrastructures feront l'objet d'une analyse approfondie, au cas par cas, pour vérifier la nécessité de l'infrastructure, étudier les alternatives moins préjudiciables et retenir les implantations et les options techniques les moins préjudiciables pour l'environnement.
- Créer un **réseau écologique national**, s'appuyant sur les espaces protégés existants (parcs nationaux, réserves naturelles, sites Natura 2000), mettant en avant l'approche par écosystème, et veillant à ce que ce réseau préserve des espaces suffisamment larges pour avoir un réel impact sur la biodiversité.

- Mettre en œuvre les mesures permettant la **limitation de l'étalement urbain** en combinant des mesures fiscales (réforme combinée de la fiscalité du foncier, du travail et de l'énergie). Encourager l'élaboration et la mise en œuvre rigoureuse des plans d'aménagement et de développement durable (PADD), des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des Agenda 21 en introduisant dans les critères essentiels à l'élaboration de ces plans, la mesure des impacts en matière de consommation d'énergie et d'emprise sur les territoires jusque là non artificialisés.
- Réformer le **code des marchés publics** pour imposer comme clause préférentielle la performance environnementale dans tous les marchés publics, en intégrant des critères de provenance des ressources naturelles.

## **8. Politique internationale**

La France a un rôle important à jouer sur la scène internationale et l'excellence environnementale doit devenir une priorité de la diplomatie française.

Ségolène Royal propose les mesures suivantes :

- Promouvoir la création d'une **Organisation Mondiale de l'Environnement** (OME) ayant prééminence, en matière de règles environnementales, sur les décisions de l'OMC, dotée d'un réel pouvoir de sanction en étant équipée d'un organisme de règlement des différends, et capable de soutenir des projets spécifiques dans les pays en développement.
- Rattraper le retard en matière de ratification des conventions et accords internationaux sur l'environnement, et de transcription des directives et règlements européens.
- Promouvoir l'excellence environnementale dans les négociations européennes et internationales en mettant l'accent sur la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, notamment en veillant au financement des mesures d'adaptation.
- Mettre en cohérence les **politiques de co-développement** avec les mesures de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité. Les politiques de coopération et de co-développement mettront en priorité trois orientations : la promotion des énergies renouvelables dans les pays en développement et l'aide à l'adaptation des populations les plus vulnérables, l'accès à l'eau, le renforcement de la démocratie par la formation et le soutien aux organisations de la société civile.
- Dans ce domaine de la coopération, comme dans bien d'autres secteurs, la France devra aussi contribuer à renforcer les politiques européennes pour une solidarité plus efficace et une contribution plus significative au développement durable du continent africain. Conformément au projet du Parti Socialiste, Ségolène Royal portera progressivement le montant de l'aide publique à 0,7% du PIB. La réforme des politiques de coopération et de co-développement visera à l'optimisation des modalités de l'aide et à la **mobilisation plus significative des acteurs de la société civile** des pays en développement parce qu'ils sont les mieux placés pour engager des programmes solides de gestion durable des ressources naturelles.

## **9. Institutions et démocratie participative**

Les mesures précitées ne trouveront leur pleine efficacité que lorsque les instruments institutionnels auront été mis en place pour garantir le fonctionnement d'une démocratie moderne au service du développement durable.

Ségolène Royal propose les mesures suivantes :

- Création d'un poste de **vice-Premier Ministre chargé du Développement Durable** qui coordonnera l'action des différents ministères. La responsabilité de l'aménagement du territoire sera également confiée à ce vice-ministre tant cette mission est structurante pour l'avenir de la société et donc sa durabilité.  
Le ministère de l'environnement sera maintenu. Son rang dans l'architecture gouvernementale et le détail de son périmètre seront précisés en fonction des priorités données à la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité.

- Une des missions du vice-Premier Ministre chargé du Développement Durable sera de veiller à l'**exemplarité de l'Etat** en matière d'excellence environnementale. Les efforts seront encouragés dans tous les ministères et toutes les administrations publiques pour limiter toutes les consommations (réduction de l'utilisation des véhicules de fonction, économies d'énergie, politique d'achat, tri sélectif des déchets, valorisation...)
- **Transformer le Conseil économique et social** en Conseil économique, social et environnemental (CESE) et réformer son mandat pour qu'il devienne l'instance de débat citoyen des politiques publiques de développement durable.
- **Soutenir les associations de protection de l'environnement** participant aux instances de consultation publique, en qualifiant la mission de service publique qu'elles assurent, dès lors qu'elles sont reconnues d'intérêt général. Instaurer pour ces associations un mécanisme d'indemnisation des bénévoles impliqués dans les instances de consultation.
- Promouvoir l'intégration des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs dans les **Comités d'Entreprise** pour représenter les préoccupations des riverains, des consommateurs et de l'environnement dans les négociations.
- Redynamiser les **procédures de consultations des citoyens** en garantissant la transparence des débats et des mécanismes de la décision publique. Si la décision reste la prérogative du gouvernement, la qualité de la démocratie impose des décisions commentées.